

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 10 MARS 2017

Les municipalités de St-Légier - La Chiésaz et Blonay ont, depuis quelques années maintenant, affirmé leur volonté de se dissocier du projet de fusion à 10, proposé par la conférence des syndicats de la Riviera.

Cette détermination a fait l'objet d'une communication à la presse en date du 7 septembre 2011, par l'intermédiaire des deux syndicats en fonction en 2011, MM. Bovay et Degex, et ce avant même de la Riviera lance son étude d'opportunité de fusion ou de gouvernance régionale.

Depuis, les démarches ont été entreprises afin d'étudier les possibilités d'effectuer une étude de rapprochement, voire de fusion entre les deux communes.

Ces démarches ont été officialisées par le dépôt des deux préavis successifs, en date de mai 2015 et février 2016, acceptés à une très forte majorité par les deux conseils communaux qui se sont déclarés favorables à cette démarche.

Dès lors, les municipalités ont procédé à la désignation d'un COFIL et des membres des 5 groupes de travail thématiques, selon les critères de représentation des groupes politiques ainsi que des compétences personnelles, soit :

COFIL :

MM. Bovay et Martin	syndics
MM. George, Gygli, Degex et Zimmerli	municipaux
Mme Pasche	présidente du conseil de St-Légier - La Chiésaz
M. Blanchod	président du conseil de Blonay
MM. Steiner et Guex	secrétaires municipaux
M. Spahn	secrétaire du COFIL

Groupes de travail (1 municipal et 3 conseillers communaux de chaque commune) :

Groupe de travail I	Administration - finances communales en général
Groupe de travail II	Règlements (y compris aménagement du territoire) - tarifs - taxes
Groupe de travail III	Domaines et bâtiments - eau - politiques énergétiques
Groupe de travail IV	Réseau informatique et applications - vie scolaire et associative - Autorités communales - nom de la commune - armoiries - archives communales.
Groupe de travail V	Prestations des services techniques - mobilité et transports

Il faut préciser que les conseillères communales ou conseillers communaux sont avertis ce jour, par courrier, de leur désignation dans ces différents groupes de travail.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous saurions gré de vous adresser au syndic respectif des deux communes, qui seront disponibles et atteignables, dans les murs de l'administration communale de St-Légier - La Chiésaz, le vendredi 10 mars 2017, de 10.00 à 10.30.

LES MUNICIPALITÉS DE ST-LÉGIER-LA CHIÉSAZ ET BLONAY

M. Bovay, ☎ 079 210'25'42 syndic de St-Légier - La Chiésaz
M. Martin, ☎ 079 285'78'45 syndic de Blonay